



RÉCEPTION DES TRAVAUX ET RESPONSABILITÉ DES CONSTRUCTEURS

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Maîtriser la réception des travaux et les conséquences pour l'entreprise
- ▶ Mesurer de façon concrète les enjeux de la responsabilité des constructeurs
- ▶ Distinguer : garanties des constructeurs et assurances

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Présentiel
- ▶ Un diaporama : support de la formation
- ▶ Partage d'expériences et questionnements
- ▶ Mise en situation : par groupe de 3 (l'un ayant le rôle du Maître d'œuvre, un autre du Maître d'Ouvrage le dernier de l'entreprise) visite de réception de la salle de formation (ou du parking par exemple) et rédaction du PV de réception – analyse collective

CONTENU DE LA FORMATION

- ▶ La loi du 3 janvier 1967 et la loi du 4 janvier 1978 ou loi Spinetta
- ▶ Garantie contractuelle de parfait achèvement
- ▶ Garantie de bon fonctionnement (biennale)
- ▶ Garantie décennale
- ▶ Prescription des garanties (marchés privés, marchés publics)
- ▶ Obligation d'assurance
- ▶ Le Maître de l'ouvrage et l'obligation d'assurance dommage ouvrage
- ▶ La réception - date - nature juridique - la décision du Maître d'Ouvrage
- ▶ Les autres effets de la réception : transfert de la garde, application des pénalités, début des garanties, solde du marché
- ▶ Retenue de garantie : Marchés publics-marchés privés
- ▶ Caution ou garantie à première demande

MÉTHODES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

- ▶ Attestation de fin de formation
- ▶ Évaluation des compétences

PRÉREQUIS

Cette formation s'adresse aux :

- ▶ Conducteurs de Travaux expérimentés
- ▶ Directeur d'agences
- ▶ Dirigeants d'entreprises

DURÉE

- ▶ 1 jour.

TARIFS

- ▶ sur devis.

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- ▶ Par téléphone ou par mail au 04 67 47 65 40 ou à iftp@fntp.fr.
- ▶ Le lieu de formation est indiqué lors de l'inscription : Toulouse ou Montpellier.
- ▶ Inscription jusqu'à 10 jours avant le début de la formation.

Toutes nos formations sont accessibles au public en situation de handicap après étude des adaptations possibles (accueil, modalités de formation et de certification, modalités de compensation). Contactez :

- ▶ Référente handicap : Mme PETIT
- ▶ Référente mobilité : Mme PASERO

TÉL. : 04 67 47 65 40